

Département de la MARNE  
Arrondissement de REIMS  
Canton de Fismes Montagne de Reims  
COMMUNE DE 51140 BRANSCOURT  
Tél. 03.26.48.53.97

**ARRETE N° 2022/16  
PERMISSION DE VOIRIE  
POUR LA MANIFESTATION « RAND'AUTOMNE »**

Le Maire de BRANSCOURT,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-6,  
Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2,  
Vu le code pénal, et notamment ses articles  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu la demande par laquelle Monsieur Fabien LOBJOIT, secrétaire du Comité des fêtes de Branscourt, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public, le dimanche 02 Octobre 2022 pour la manifestation intitulée « Rand'Automne »,  
Considérant l'objet de la demande,

**ARRETE**

Article 1er : Le Comité des Fêtes de Branscourt est autorisé à occuper le domaine public, pour la manifestation « Rand'Automne » le dimanche 02 Octobre 2022 de 06h00 à 18h00, Place de la Mairie.

Article 2 : Le pétitionnaire sera responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation.

Article 3 : Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Maire de BRANSCOURT, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la MARNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Fait à BRANSCOURT, le 26 Septembre 2022

Le Maire,  
Pierre LHOTTE

